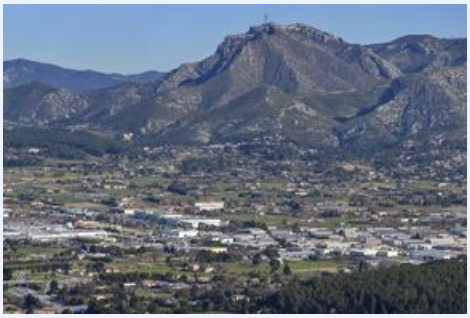

ECONOMIE

Comment la zone industrielle des Paluds s'engage dans la gestion durable

La zone industrielle des Paluds est la première des zones d'activités d'Aubagne à avoir entrep ris une démarche d'obtention du label Parc+, créé l'an dernier par la Région, en partenariat ave c l'ADEME, la DREAL et l'Agence de l'eau, et animé par l'ARPE ARB1.

Publié le 03 janvier 2020

À l'occasion des 40 ans de l'ARPE, le 9 décembre dernier, la zone industrielle des Paluds a obtenu la reconnaissanc e « Parc engagé » avec mention spéciale du jury du label Parc+. Ainsi, la zone des Paluds qui a bénéficié du soutien de la Ville, s'inscrit pleinement dans les principes d'un parc d'activités de qualité.

« C'est dans la démarche intégrée (conception/aménagement/gestion), initiée par nos services à l'occasion de la c réation du parc d'activités de Camp de Sarlier, que l'ARPE-ARB a été préalablement consultée, indique Jean Marc B onino, Directeur Général Adjoint Aménagement et Gestion du Patrimoine de la Ville. *Cela a permis de faire le lien av ec les autres zones d'activités existantes sur Aubagne et de valoriser le travail engagé, notamment sur les Paluds, au travers des questions liées à la mobilité (Chronobus, Modilidées…), à l'aménagement (PLU, PPRI et « désimper méabilisation », travaux de requalification de voirie, éclairage, propreté…), à l'animation de la zone (Association Syn dicale Libre des Paluds…) ».*

Améliorer la qualité de la zone industrielle, renforcer son attractivité, créer un environnement efficace pour l'entrepr ise, c'est l'objectif de l'association de la ZI des Paluds qui collabore étroitement avec la ville d'Aubagne.

Circuler autrement, désimperméabiliser

Différentes opérations sont en projet, en cours ou réalisées pour améliorer le niveau d'équipements et de services afin de sécuriser les déplacements des piétons, refaire les voiries, optimiser les stationnements, fluidifier la circulat ion, développer les transports avec le Chronobus, un BHNS pour relier le centre-ville à la zone d'activités des Palud s. Les usagers et les salariés de la zone d'activités peuvent aussi compter sur l'association Mobilidées, animatrice du Plan de Mobilité Inter-Entreprises, qui vise à réduire l'usage de la voiture en solo : elle a notamment lancé, en se ptembre dernier, une application, Mobil'act, qui facilite les déplacements « autrement ».

La gestion des eaux pluviales est également un enjeu majeur de cette zone industrielle classée en PPRI, le Conseil de territoire s'est saisi de l'appel à projet national « Atelier des territoires » pour trouver des solutions afin de remett re l'eau et la végétation au cœur de la zone industrielle.

Parmi les autres actions entreprises ou à poursuivre figurent l'amélioration de la signalétique et de l'éclairage, la lut te contre l'affichage sauvage ou l'implantation abusive de commerces dans la zone industrielle, la réhabilitation de

la pépinière d'entreprises, la gestion des déchets. Dans ce dernier domaine, il existe par exemple, des collectes diff érenciées pour les déchets industriels banals recyclables (papiers, cartons, bois, housses plastiques) et les déchet s banals non recyclables ; une récupération de palettes deux fois par an, de déchets d'équipements électriques et é lectroniques ainsi qu'une destruction conventionnelle des archives une fois par an. Le label permettra à la zone de s Paluds de bénéficier d'une expertise professionnelle réalisée par le jury ainsi que d'un accompagnement de l'ARP E-ARB pour mettre en oeuvre les pistes d'amélioration identifiées.

[1]ADEME : Agence Environnement et Maîtrise Énergie ; DREAL : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménag ement et du Logement ; ARPE-ARB : Agence régionale pour l'environnement – Agence régionale de la biodiversité Provence-Alpes-Côte d'Azur ; PLU : Plan Local d'Urbanisme ; PPRI : Plan de Prévention des Risques d'Inondation ; B HNS : Bus à Haut Niveau de Service.

LA VILLE LABELLISÉE « TERRITOIRE DURABLE »

Le 9 décembre dernier, en même temps que la récompense décernée à la zone d es Paluds, la ville d'Aubagne s'est vu remettre le label « Territoire durable – Une Cop d'avance ». Cette labellisation a été lancée en 2018 à l'initiative de l'État et d e la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour valoriser les territoires engagés da ns une démarche de développement durable et d'adaptation au changement cli matique. Le jury a salué certaines actions menées sous le signe d'une « écologie positive » : l'affectation de 2 hectares à la protection et valorisation de la « trame verte et bleue », la densification des « dents creuses », l'aménagement des zones d'activités, la recherche systématique de la performance énergétique de l'éclaira ge dans les bâtiments de la collectivité, la création d'une légumerie alimentée en produits locaux et le développement des circuits courts et des produits bruts co ncernant la restauration scolaire, l'étude pour améliorer les aspects hydraulique s de l'Huveaune par la désimperméabilisation et le développement de la biodiver sité le long des berges.